



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 mars 2018
19 heures 00

GF/RJ

N° 002248

Prévention - Demande
de subventions pour
la création d'une
permanence mobile.

Affiché le :

Le mardi 27 mars 2018 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (4e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2211-1 et L.2215-2,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.132-1 à L.132-7,

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret n°2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 et relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance,

Vu le décret n°2007 -1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, le Plan National de Prévention de la Délinquance pour la période 2013-2017, le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance dans le Vaucluse qui en découle,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 dite de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, pour laquelle La Prévention de la Délinquance, l'Education et la Citoyenneté sont des volets majeurs,

Vu la délibération n°1831 du 8 avril 2015 sur le nouveau cadre contractuel de la Politique de la Ville en faveur des nouveaux quartiers prioritaires pour la période 2015-2020, la mise en place des Conseils Citoyens organe de co-construction de la politique de la Ville avec les habitants,

Vu l'appel à projets 2018 du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR),

Vu la délibération n°1856 du 23 juin 2015 approuvant le Contrat de Ville 2015-2020,

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage du Contrat de Ville qui s'est réuni en date du 6 mars 2018.

Il est rappelé au Conseil Municipal que la ville d'Apt s'est engagée dans un programme d'amélioration du cadre de vie des habitants de toute la ville et dans le renforcement du développement social du territoire et de l'autonomie des habitants.

Il est rappelé au conseil Municipal que le Maire anime et coordonne les actions de prévention de la délinquance au niveau local. En outre, la coopération entre l'Etat et le Maire dans la lutte contre la délinquance en général et la radicalisation en particulier a été renforcée.

Ainsi, le projet de création d'une permanence mobile afin d'établir un lien avec les administrés et leur apporter une écoute et / ou une aide, s'inscrit dans les objectifs de la Politique de la ville.

Cette permanence mobile est une structure d'accueil et d'écoute qui se définit comme un espace neutre. Il est prévu une intervention plusieurs jours par semaine dans les quartiers de la ville ainsi qu'à proximité des établissements scolaires durant le second semestre de l'année 2018.

Le plan de financement de cette action pour l'année 2018, dans le cadre de la prévention de la délinquance, est le suivant :

Ville d'Apt	10 000 €
Etat (FIPD)	12 000 €
Département CD 84	6 000 €
Total	28 000€

Il est précisé au conseil municipal que les financements proposés aux partenaires devront être validés par les instances décisionnelles de chaque financeur.

LE CONSEIL A L'UNANIMITÉ

APPROUVE, le dossier de demande de subvention relatif à la création d'une permanence mobile afin d'établir un lien avec les administrés et leur apporter une écoute et / ou une aide dans le cadre de la Politique de la ville.

APPROUVE, le plan de financement de l'action de création d'une permanence mobile.

DIT, que les sommes nécessaires au financement de l'action de création d'une permanence mobile sont inscrites au budget 2018.

AUTORISE, Madame Le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Dominique SANTONI**